VILLE DE NYON

CONSEIL COMMUNAL

Rapport N° 2023/108

Complexe multisport et Parc des sports de Colovray

Demande d'un crédit de CHF 39'933'000.— TTC pour la réalisation du Complexe multisport, de la 1re étape du Parc des sports et d'une centrale solaire.

Nyon, le 29 novembre 2023

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 2023/108 s'est réunie le 12 juillet 2023 en présence des Municipaux Alexandre Démétriadès et Claude Uldry ainsi que des Chef·fes de Service Odile Rochat et Claudio Di Lello.
La commission s'est réunie une seconde fois le 23 novembre 2023 en présence des Municipaux Alexandre Démétriadès et Claude Uldry et de la Cheffe de Service Odile Rochat.

La commission, composée de Laure Damtsas, Arlette Gallay (pour la première séance), Alix Job (pour la seconde séance), Pierre Girard, Valérie Mausner-Léger, Vadim Rochat (pour la première séance), Marius Diserens (pour la seconde séance), Michael Sauerlaender, Sacha Vuadens, Willy Nicole, Bernard Ueltschi et Mathieu Farine, tient à remercier la Municipalité pour sa présence et ses réponses.

Introduction

Besoins et objectifs

La présentation a débuté en mettant en avant les besoins identifiés pour les activités sportives, ainsi que le projet et son budget, présentés par la Municipalité et ses représentants.

Le principal besoin qui a été mis en avant est la création d'une nouvelle infrastructure sportive, visant à permettre à la population de profiter des avantages du sport, qu'il s'agisse d'améliorer la santé publique en réduisant le stress, les risques cardiovasculaires, en favorisant le bien-être et le sommeil, ou de promouvoir l'inclusion sociale en luttant contre l'isolement et en renforçant le sentiment d'appartenance.

La commune de Nyon compte environ 70 associations sportives de différents types, regroupant près de 3'700 adultes et 4'500 jeunes. Cependant, le manque d'infrastructures freine l'engouement de la population. On estime qu'environ 150 heures d'activités sont refusées chaque semaine, ainsi que des refus d'espaces à environ 4 à 6 clubs par an.

Un récent sondage réalisé auprès de 1'000 résident·es de Nyon a révélé que 46% d'entre-elles souhaitent participer à des activités sportives en journée plutôt qu'en soirée. Malheureusement,

la plupart des installations sportives disponibles en journée sont dédiées aux écoles. Cela témoigne de la demande d'infrastructures publiques ouvertes en journée pour toutes et tous.

Programme

La future infrastructure sportive sera polyvalente, adaptée à une large gamme de sports tels que le basket-ball, le handball, le yoga, le ju-jitsu, le skateboard, la danse et bien plus encore. Elle sera également ouverte à différents publics, notamment les clubs amateurs, les athlètes d'élite, la population locale et les entreprises et groupements d'intérêts.

Cette diversité recherchée a façonné un programme très différent des salles de sport classiques que l'on trouve habituellement dans la région.

Le cœur de cette infrastructure sera une salle triple, conçue pour accueillir différents types de sport dans différents contextes, qu'il s'agisse de pratiques populaires, associatives ou d'élite. De plus, la salle comprendra un espace de musculation, de massage et une infirmerie pour les soins des athlètes.

Des espaces d'accueil généreux et des bureaux de coworking offriront aux athlètes un lieu où concilier la pratique sportive ainsi que les tâches administratives et de formation. L'aménagement d'un coin presse facilitera le travail de représentation pendant les compétitions nationales et internationales.

Une telle qualité de programme a tout de même appelé à certaines concessions comme la suppression de l'espace d'escalade qui complexifiait la gestion du centre ainsi que contraignait un espace à une utilisation unique (allant contre le principe de polyvalence et flexibilité voulu).

Bâtiment

Le bâtiment repose sur des choix constructifs confirmés après des études approfondies. Le bois provenant de forêts locales est massivement mis en œuvre et le béton recyclé est adopté lorsque cela est possible.

Des ajustements mineurs sont apportés à la toiture pour accueillir la ventilation, tandis que la façade combine des éléments vitrés et opaques pour répondre aux besoins de visibilité et d'intimité ainsi que pour gérer les apports lumineux.

Des avant-toits généreux sont utilisés pour réguler l'apport solaire et accueillir des événements.

L'approche énergétique se base sur une pompe à chaleur (PAC) étagée pour le chauffage des locaux et de l'eau chaude sanitaire. Deux PAC travaillent en tandem pour fournir des températures basses et élevées.

La toiture accueille une centrale solaire intégrée, fonctionnant en regroupement de consommation propre (RCP) avec les bâtiments voisins. Ceci permet de maximiser l'utilisation locale de l'énergie avant de redistribuer l'excédent dans le réseau (25%).

En extérieur, une œuvre d'art entourant un petit plan d'eau éphémère marque l'entrée du site.

Des noues (un fossé végétalisé, peu profond et large accueillant les eaux de pluie et ruissellement) sont mises en place pour gérer les eaux du site de manière naturelle, évitant le déversement dans les installations de traitement.

Coûts

Les dépassements des coûts vis-à-vis du préavis d'études sont expliqués par différents facteurs comme des ajustements de projet (toiture solaire et aménagements extérieurs) ainsi que des augmentations légales.

Par la suite, la commission a eu l'opportunité de poser ses questions à la Municipalité.

Discussions

Programme

La question de l'allocation des espaces a été soulevée. Le service responsable attribuera les espaces en fonction de certains critères, notamment les besoins de la population et en accordant la priorité à la population, aux clubs et fédérations nyonnaises.

Concernant les entreprises et les communautés d'intérêts, il a été mentionné qu'une offre spécifique sera développée à cet effet, notamment avec la possibilité d'émettre des factures aux entreprises intéressées.

Pour ce qui est de l'accès au bâtiment sans encadrement, il a été précisé que l'accès aux vestiaires sera possible depuis l'extérieur pour les activités sportives en plein air. En revanche, l'intérieur du bâtiment est principalement conçu pour des activités encadrées, telles que celles proposées dans le programme « En Mouv'Nyon ».

Les préoccupations concernant la sécurité, la déprédation des vestiaires et le vol ont été abordées. Des rondes de surveillance régulières seront effectuées, des casiers seront mis à disposition et le fait que le lieu soit excentré contribuera à réduire les problèmes, d'autant plus que l'établissement ne sera pas une école, ce qui devrait également diminuer les incidents.

La question du réaménagement du parking a été soulevée. Il a été expliqué que cette question sera abordée dans une étape ultérieure du projet, à savoir la troisième étape.

Enfin, la décision de ne pas inclure de cafétéria dans le bâtiment a été expliquée. Il a été noté qu'il existe déjà une cafétéria à proximité (Colovray) et que l'ajout d'une cafétéria complexifierait les exigences du cahier des charges. De plus, les recettes liées à des buvettes ponctuelles pourrait avantageusement compléter le financement des clubs.

Bâtiment

La question de l'utilité de la rampe a été soulevée. Il a été expliqué que la rampe est prévue pour faciliter l'exploitation du bâtiment, notamment pour le transport de matériel et d'autres besoins opérationnels.

Une question a été posée sur la non-étude de la production d'hydrogène. Il a été expliqué que des études énergétiques sont en cours pour examiner les synergies possibles avec la piscine, notamment pour son chauffage. Il est à noter que l'installation d'une centrale de production d'hydrogène sur un site occupé comme celui-ci est ardu par rapport aux dispositifs de sécurités nécessaires.

Des interrogations ont été exprimées concernant l'entretien du bois utilisé dans le bâtiment. Il a été expliqué que la présence d'un avant-toit a été conçue pour protéger le bois des intempéries, assurant ainsi une meilleure préservation du matériau par rapport à d'autres projets similaires dans la région.

La question de l'absence de stockage de l'énergie solaire en toiture a été posée. Il a été indiqué que le regroupement permettrait d'atteindre 75% d'autoconsommation grâce à la consommation propre. De plus, la commune tirera un avantage financier en réinjectant l'énergie excédentaire dans le réseau (et donc en la revendant aux SI de Nyon, qui est en main de la commune).

Des préoccupations ont été soulevées concernant une statue placée au-dessus d'une "flaque éphémère" et les problèmes de santé potentiels liés à l'eau stagnante (moustiques, etc.). Il a été expliqué que cette flaque d'eau serait peu profonde (0,5 cm) et que l'eau s'évaporerait rapidement au cours de la journée, limitant ainsi les risques liés à la stagnation de l'eau.

Une question a été posée sur l'utilisation de l'eau provenant du toit pour l'arrosage. Il a été expliqué que l'infiltration des eaux grâce aux noues a été privilégiée afin de maintenir un cycle de l'eau aussi naturel que possible et que tous les terrains existants étaient irrigués à l'aide de l'eau provenant du lac, à l'exception du terrain synthétique numéro 7.

Le Service de l'Environnement s'est fixé comme priorité d'utiliser exclusivement l'eau du lac pour l'irrigation des terrains qui seront créés dans le cadre du projet d'extension à venir.

Coûts et subventions

Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN)
Étant donné que le centre sportif se destine principalement aux activités sportives régionales et non nationales, il ne peut pas bénéficier directement de subventions fédérales comme celle du CISIN.

Soutien des fédérations sportives
Certaines fédérations apporteront leur soutien en utilisant ponctuellement les installations pour des manifestations, des stages d'entraînement ou des cours de formation. Des discussions sérieuses sont en cours avec l'une d'entre elles, mais les discussions n'iront pas de l'avant tant que le crédit de réalisation ne sera pas approuvé.

Subventions Cantonales
Les projections indiquent que des subventions d'environ CHF 2'400'000.- sont à prévoir, provenant de la Fondation Fonds du Sport Vaudois (FFSV) et du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS). Cette somme est déjà prise en compte dans la planification financière du Canton. Toutefois, le montant exact que le FFSV accordera reste à définir (CHF 1'200'000.- déjà validés).

Utilisation du Fonds de compensation de la Ville
Bien que des membres de la Commission aient suggéré d'utiliser le Fonds alimenté par la taxe des équipements communautaires (évalué à CHF 2'432'000.-) pour financer le projet, la Municipalité devrait obtenir l'accord du Conseil communal par voie de préavis pour une telle utilisation. De plus, le Fonds ne peut pas être sollicité pour le Complexe sportif de Colovray, car ce projet bénéficie à un public plus large que les citoyens nyonnais.

Échanges avec la Région de Nyon
Plusieurs questions en lien avec le financement de ce projet ont été soulevées durant la séance. La commission[1] ayant examiné il y a trois ans (préavis 191/2020) relevait déjà une insatisfaction à voir les projets importants de Nyon, dont déjà le complexe de Colovray, arriver tard sur la table du Conseil intercommunal pour bénéficier du DISREN.
En effet, si Nyon se doit, par son rôle de ville-centre, d'assumer certains coûts inhérents à son statut, il n'est pas envisageable que la population nyonnaise soit la seule à assumer des coûts d'infrastructures qui vont bénéficier à une importante partie de la population d'autres communes de la région.
Fort de ces remarques, la Municipalité a fourni à la commission l'historique exhaustif des points de ses contacts avec le Codir ou le SG de la Région de Nyon à propos de ce projet.
Si la commission regrette le peu d'implication politique sur ce projet (rien entre la Municipalité et le Codir depuis 2 ans), elle concède que le dossier a bien été suivi par les services impliqués et espère que le dénouement de ce processus de validation au DISREN soit positif pour un montant de CHF 1,5 millions de francs.

Financement par des tiers de l'infrastructure (mécénat)
Le financement de l'infrastructure par des tiers n'a pas été exploré afin de maintenir le contrôle sur le projet. De même que le financement de l'infrastructure avec des communes voisines n'a pas été envisagé, ce que certains commissaires regrettent.

Économie via l'installation PV par coopérative solaire
Une installation photovoltaïque par coopérative solaire n'a pas été envisagée, car il est plus rentable pour la commune d'investir directement, ce qui génère des rentrées de revente du courant.

Loi sur l'Appui au Développement Économique (LADE)
Au-delà du DISREN, la Région de Nyon va également déposer une demande au Canton afin de recevoir un financement au niveau de la LADE. Elle a déjà reçu un préavis positif sur la prise en considération de celle-ci.

[1] https://www.nyon.ch/media/document/0/rapport-191annexe.pdf

Résumé des subventions validées ou en cours de validation

Objet		Montant
Pronovo	CHF	190'000.-
FFSV	CHF	1'200'000.-
Skatepark	CHF	50'000 .-
Matériel sportif	CHF	23'000.-
SEPS	CHF	1'200'000.-
DJES	CHF	98'000.-
DISREN	CHF	1'500'000.-
LADE	CHF	0.-
Total	**Min CHF**	**4'261'000.-**

Exploitation

Sportives et sportifs

La commission se demandait quelle était la proportion de Nyonnais·es et Non-Nyonnais·es participaient au sport à Nyon. Les chiffres sont variables d'un sport à l'autre, mais une statistique globale permet de mettre en lumière la provenance de 3'400 adultes et 4'708 jeunes.
Il en ressort que le sport nyonnais est avant le sport de toute une région !

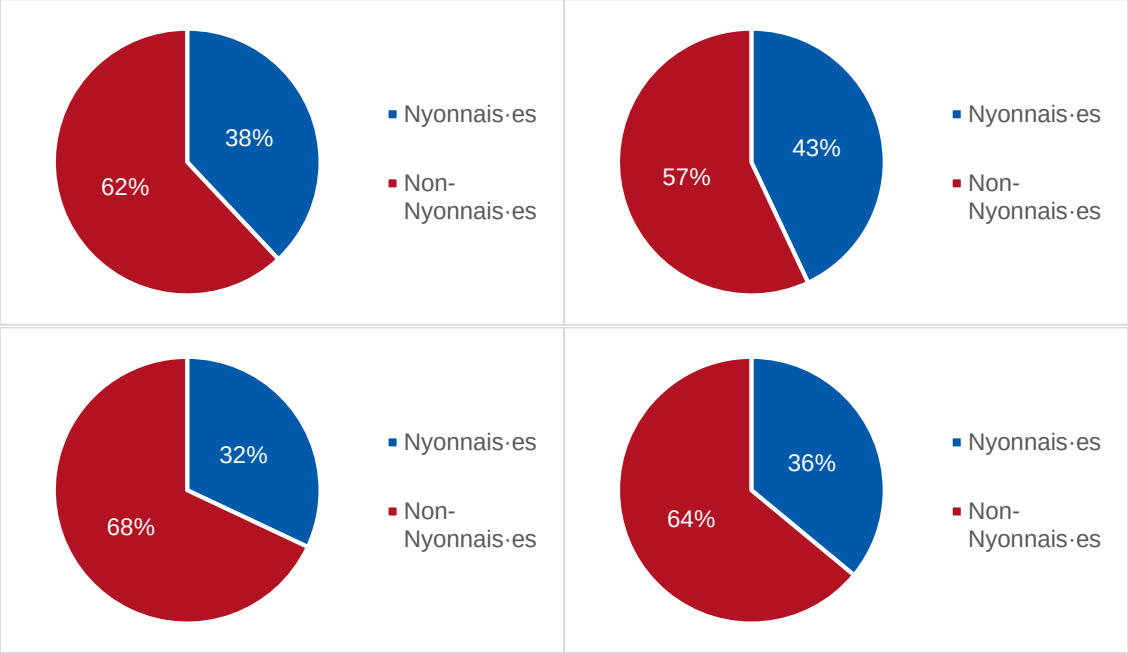

Figures représentant la provenance des sportif·ve·s ensemble / 5-20ans / 21-65ans / +65ans (de gauche à droite et haut en bas)

Ces chiffres sont importants pour montrer le bienfondé d'une participation de la Région de Nyon à l'investissement de Colovray. Mais ils le sont également pour les sociétés sportives qui peuvent se tourner vers d'autres Communes pour des demandes d'aides.
La majorité de la commission pense que cela pourrait être un argument en vue d'une discussion sur une convention de subventionnement au fonctionnement de ce centre.

Recettes d'exploitation

La commission s’étonnait du montant articulé de CHF 60'000.- de recettes pour la location des salles qui semblait très maigre comparativement aux charges articulées à hauteur de CHF 1 million pour une infrastructure comme celle-ci.
Les ressources du SMM étaient avant tout occupées à élaborer le programme du bâtiment et se chargeront de produire un concept d’exploitation dès le début de la construction.
Le SMM a eu l’occasion de visiter des infrastructures similaires comme le Centre Mondial du Cyclisme (CMC) à Aigle. Ce Centre fonctionne très bien et a permis au SMM de revenir avec de précieuses informations pour élaborer le concept d’exploitation.

Mécénat
Des membres de la Commission se demandaient si le mécénat avait été abordé pour alléger les charges d’exploitation.
La Municipalité a répondu qu’il y avait des discussions régulières avec des entreprises mais que celles-ci ne se prononceraient jamais avant validation du crédit de réalisation. Il faut également faire attention au risque de prendre des montants qui avant étaient dédiés aux associations sportives.

Conclusion

À l’unanimité, la commission estime que le projet présenté se révèle être un investissement de grande valeur pour la population nyonnaise et de toute la région. Les besoins en matière d'activités sportives ont été clairement identifiés, faisant ressortir le besoin impératif de nouvelles infrastructures.

Ce complexe, bien plus qu'un simple lieu de pratique, représente un vecteur fondamental pour le bien-être de la population, la promotion de la santé et l'inclusion sociale, tant pour les personnes vulnérables que marginalisées.

La perspective d'offrir à la population les bienfaits du sport en matière de santé publique, tels que réduction du stress, amélioration du bien-être et diminution des risques cardiovasculaires, ainsi que son rôle dans la création de liens sociaux plus forts et la réduction de l'isolement, confère à ce projet une pertinence incontestable.

La diversité du programme, conçu pour accueillir une variété de sports ainsi que différents publics, témoigne de la volonté d'embrasser l'ensemble de la communauté.

L'engagement envers les jeunes est également manifeste, notamment à travers le skatepark homologué pour les compétitions, répondant à l'intérêt de cette génération pour ces installations extérieures.

La commission a particulièrement apprécié, sur le plan architectural et environnemental, les choix constructifs responsables, la mise en place d'énergies renouvelables et d'aménagements durables qui témoignent d'une vision moderne et soucieuse de l'avenir de notre ville.

L'investissement, bien qu'ambitieux, s'avère donc justifié par ses multiples retombées positives et sera en outre réduit par les diverses aides et subventions en cours de discussion.

S’appuyant sur les statistiques du sport nyonnais (démontrant l’intérêt d’une grande partie de personnes résidant en-dehors de Nyon), la commission demande à la Municipalité de continuer

son travail de recherche de partenaires pour contribuer financièrement au fonctionnement de ce magnifique projet de manière pérenne.

Elle émet également le vœu que la Municipalité revienne devant le conseil pour présenter le concept d'exploitation et avec une estimation plus fine des entrées attendues.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2023/108 concernant la demande d'un crédit de CHF 39'933'000.— TTC pour la réalisation du Complexe multisport, de la 1re étape du Parc des sports de Colovray et d'une centrale solaire,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 39'933'000.— TTC pour la réalisation du Complexe multisport, de la 1re étape du Parc des sports de Colovray et d'une centrale solaire ;

2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;

3. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année d'ouverture du Complexe multisport de Colovray, un montant annuel de CHF 337'896.— au budget de fonctionnement du Service des sports, manifestations et maintenance pour l'entretien et l'exploitation du site ;

4. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année d'ouverture du Complexe multisport de Colovray, un montant annuel de CHF 104'500.— au budget de fonctionnement du Service de l'environnement pour l'entretien du site ;

5. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année d'ouverture du Complexe multisport de Colovray, un montant annuel de CHF 423'000.— au budget de fonctionnement du Service d'architecture pour l'entretien du site ;

6. de recourir au Fonds EEER (Fonds N° 9280.32) pour un montant de CHF 290'000.— à prélever du compte N° 865.4819.00 – *Prélèvement sur fonds de réserve* afin de financer partiellement la centrale solaire ;

7. de prendre en compte que les différents soutiens financiers viendront réduire les coûts d'investissements.

La Commission

Laure Damtsas	Michael Sauerlaender
Alix Job	Sacha Vuadens
Pierre Girard	Willy Nicole
Valérie Mausner-Léger	Bernard Ueltschi
Marius Diserens	Mathieu Farine (Président et Rapporteur)

VILLE DE NYON

SERVICE D'ARCHITECTURE

Préavis N° 2023-108

Complexe multisport et Parc des sports de Colovray : demande d'un crédit de CHF 39'933'000.- TTC pour la réalisation du Complexe multisport, de la 1ère étape du Parc des sports et d'une centrale solaire.

Compléments d'informations pour la commission du Conseil communal

---

Après consultation et réponse des services, nous vous donnons les réponses suivantes :

Est-ce que les terrains du Centre sportif de Colovray sont arrosés avec l'eau du lac ?

Consultation et réponse du Service de l'environnement.

L'ensemble des terrains existants est arrosé avec l'eau du lac, à l'exception du terrain synthétique N° 7.

Le Service de l'environnement a comme objectif d'arroser les terrains qui seront réalisés lors du projet d'extension futur uniquement avec l'eau du lac, y compris le terrain N° 7 qui sera modifié en deux terrains synthétiques, conformément au résultat issu de la procédure des MEP.

Est-ce que le Fonds de compensation de la Ville peut être utilisé pour financer ce projet ?

Un membre de la Commission souhaite savoir pourquoi la Municipalité ne recours pas au Fonds alimenté par la taxe des équipements communautaires, qui selon lui se situerait à hauteur de 11 millions.

Consultation et réponse du Service des finances.

A ce jour, le Fonds pour les équipements communautaires (compte 9282.06) est doté de 2'432'000.-.

La Municipalité doit soumettre une demande au Conseil communal par voie de préavis pour utiliser ce Fonds, afin d'obtenir son accord. Cette démarche est similaire à celle pratiquée pour la rénovation du parking Bel-Air en puisant dans le Fonds Parking.

La proposition d'utilisation de ce Fonds est laissée au libre choix de la Municipalité en fonction des projets.

Dans le cas du Complexe sportif de Colovray, ce Fonds réservé strictement aux équipements communaux ne peut pas être sollicité, car il bénéficie aussi à l'ensemble des utilisateurs provenant de la Région, voir même du Canton, et pas uniquement aux citoyens et citoyennes nyonnais. Par contre, à titre d'exemple, l'utilisation du Fonds en question pourrait servir à financer des projets tels que les abris-bus, les WC publics ou la médiathèque communale.

Comment seront affectés les 3 points d'impôts ? Si un ou deux des trois préavis auxquels ils se réfèrent ne sont pas acceptés par le Conseil Communal, comment seront répartis ces points d'impôts affectés dans l'arrêté d'imposition ?

Consultation et réponse du Service des finances.

Si le Conseil communal approuve le prochain arrêté d'imposition proposé par la Municipalité, les trois points d'impôts seront affectés au financement des trois projets de réalisation : l'école du Centre-Ville, le centre sportif du Rocher, et le complexe multisport et parc des sports de Colovray.

La valeur du point d'impôt à Nyon étant de CHF 1.4 million, les recettes fiscales complémentaires sont estimées à CHF 4.2 millions par année et à CHF 12.6 millions au total jusqu'à la fin de cette législature. Force est de constater que ce financement reste très partiel par rapport aux crédits nécessaires aux trois réalisations.

En cas de refus d'un ou plusieurs de ces trois préavis par le Conseil, les CHF 12.6 millions serviront à financer le(s) projet(s) accepté(s). Etant donné que les emprunts de la Ville auprès des bailleurs de fonds ne sont pas liés spécifiquement à un objet, il n'est donc pas nécessaire de répartir l'affectation entre les préavis.

Il convient de souligner que les impôts constituent la principale source de revenus de la Ville. Les trois points d'impôts supplémentaires permettront à la Ville de mieux maîtriser la dette et les intérêts d'emprunt qui ont subi une hausse importante depuis une année.

Qu'en est-il du soutien financier des fédérations sportives, notamment du club de basket ?

Consultation et réponse du Service des sports, manifestations et maintenance.

Le centre sportif étant destiné principalement à des activités sportives régionales, ce projet ne peut bénéficier de subventions fédérales directes. Il sera néanmoins soutenu par certaines Fédérations au travers d'utilisations ponctuelles des installations, dans le cadre de manifestations nationales et internationales, stages d'entraînement ou cours de formation.

Expliquer la provenance du subventionnement de CHF 14 millions annoncé en séance de Commission ?

Lors de la séance, un membre de la commission a affirmé que pendant la discussion de la séance du Conseil communal de décembre 2020 traitant du crédit d'étude, la Municipalité aurait déclaré qu'un montant de 14 millions de subventions pouvait être attendu pour ce projet. Prétendant faire la lecture du document, ce montant était selon lui mentionné dans le procès-verbal de ladite séance. Après vérification, il a cependant été constaté que ledit procès-verbal ne mentionne aucun montant de 14 millions lié à des subventions. Les chiffres cités alors par le Syndic s'élèvent entre 5 et 6 millions et correspondent à l'aide financière du Fonds du sport. Une lecture attentive de ce même procès-verbal nous rappelle que M. Girard dit comprendre que la Municipalité ne souhaite pas donner de chiffres à ce stade. Les discussions échangées mentionnent que généralement le montant des subventions est fixé lors du crédit de réalisation sur la base du devis général consolidé, et non pas sur le montant mentionné lors de études. Ceci dit, M. Girard situe le taux de subvention à environ 30% du coût de 25 millions correspondant au bâtiment, soit 7,5 millions. Il estime donc le coût net d'investissement à charge de la Ville à 17,5 millions. Ce montant ne comprend pas les aménagements extérieurs, dont le skate-park, annoncés à 3,3 millions, ni la production de chaleur annoncée elle à 2,7 millions. Ce membre de la Commission, reprenant le calcul de M. Girard, a affirmé en séance que la Municipalité aurait prétendu pouvoir obtenir les 14 millions de subvention. Ce chiffre est probablement issu d'une simple règle de trois : à savoir 40 millions dont 30% subventionnés, ce qui produit 12 millions, chiffre probablement arrondi à 14 millions.

Il est rappelé que la Municipalité n'a jamais cité un montant de 12 ou de 14 millions de subvention dans la séance du Conseil communal de décembre 2020.

Préciser les échanges entre la Région de Nyon par son Secrétaire général M. Mury et les services de la ville : Service d'architecture et Service des sports, manifestations et maintenance.

Les échanges avec la région de Nyon se sont déroulés de la façon suivante :

- **13 août 2021** : envoi d'un courrier de la Municipalité à la Région de Nyon portant sur la Demande d'inscription du projet de complexe multisport de Colovray au DISREN, avec historique du dossier, état des études et demande de soutien par un mécanisme DISREN.
- **18 janvier 2022** : Visio conférence entre la Région représentée par Mme Landeiro Responsable politique et M. Mury Secrétaire général, et le service d'architecture représenté par M. Uldry Municipal et M. Di Lello Chef de service. L'échange a porté sur la présentation par a ville à la Région du contenu du préavis 192-2020 demande de crédit d'étude, l'état du dossier, le développement des études, et sur le soutien financier de la Région au projet du complexe multisport.
- **10 février 2022** : rencontre de travail entre la Région représentée par M. Mury Secrétaire général et le service d'architecture représenté par M. Di Lello Chef de service et M. Bruttin, Chef de projet. L'échange a porté sur la présentation par la ville à la Région du dossier d'avant-projet du complexe multisport, la remise du dossier d'avant-projet avec descriptif et devis général à +/- 15% et sur le soutien financier de la Région au projet du complexe multisport.
- **4 juillet 2022** : rencontre de travail entre la Région représentée par M. Mury Secrétaire général et le service d'architecture représenté par M. Di Lello Chef de service et M. Bruttin, Chef de projet. L'échange a porté sur la présentation par la ville à la Région du dossier du projet d'ouvrage du complexe multisport, la remise du dossier du projet d'ouvrage avec descriptif et devis général à +/- 10% et sur le soutien financier de la Région au projet du complexe multisport.
- **11 mai 2023** : rencontre de travail entre la Région représentée par M. Mury Secrétaire général et le service des sports, manifestations et maintenance représenté par Mme Rochat Cheffe de service et le service d'architecture représenté par M. Bruttin Chef de projet. L'échange a porté sur la présentation par la ville à la Région de l'état des études, de la structure et du contenu du préavis N° 2023 – 108 demande de crédit pour la réalisation, en cours de rédaction et sur le soutien financier de la Région au projet du complexe multisport.
- **19 juin 2023** : envoi à M. Mury Secrétaire général du préavis N° 2023 – 108 demande de crédit pour la réalisation du complexe multisport, dans sa version définitive.

Nyon, le 21 juillet 2023

VILLE DE
NYON

SERVICE D'ARCHITECTURE

Préavis N° 2023-108

Complexe multisport et Parc des sports de Colovray : demande d'un crédit de CHF 39'933'000.- TTC pour la réalisation du Complexe multisport, de la 1ère étape du Parc des sports et d'une centrale solaire.

Compléments d'informations pour la commission du Conseil communal – 2e liste de questions

---

Question :

Lors de l'étude, les deux rapports se sont inquiétés du manque de visibilité de la partie financière. « La commission souhaite que <u>toutes les possibilités de financement complémentaires soient envisagées, évaluées et étudiées</u> ». Ce souhait était émis et voté dans le rapport qui a obtenu la faveur du Conseil par trois conseillers de la gauche de l'hémicycle.

En plus, le comité de soutien, déclare sur son site Internet : « Prévu de longue date, le nouveau Centre sportif de Colovray a fait l'objet d'une soigneuse planification financière. Sa réalisation et son fonctionnement ne causeront <u>pas de difficultés à la ville</u>. »
3 ans après, les alternatives hormis la dette et/ou la hausse d'impôts n'ont à mon sens pas été exposées clairement donc et selon le vœu de la commission, je me permets de poser les questions par écrit :

- **Avez-vous approché des entreprises locales pour du mécénat ? Si non, pour quelle raison ? Si oui, quelles sont les possibilités ?**
- **Avez-vous approché le comité spontané pour aider au financement comme vous vous étiez engagés (cf. voir rapport préavis 2020/92)**

Lors du dépôt de préavis pour l'extension et la prolongation du droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux à Hublot SA, M. Pierre GIRARD a pris la parole : *« Hublot est une entreprise nyonnaise et nous sommes fiers qu'elle soit établie dans notre ville. La marque Hublot connaît une visibilité mondiale, grâce à une activité marketing très bien faite. Elle sponsorise, ou est présente, dans de nombreux événements. Une visibilité mondiale donc, mais pas forcément régionale… Il demande si la Municipalité pourrait soumettre à l'entreprise Hublot, l'idée de la création d'une fondation qu'elle doterait d'un certain montant, dont les revenus pourraient être distribués à des associations, ou pour soutenir des activités de la région. »*
Super idée…

Avez-vous approché Hublot sur cette question ?

Réponse :

En préambule, il convient de distinguer le parrainage (sponsoring) d'un partenariat, comme le financement participatif de panneaux solaires. Dans le premier cas, le sponsor bénéficie d'un avantage immatériel sous forme de visibilité ou publicité, comme la Vaudoise Arena, anciennement appelée Espace Malley. Un contrat de parrainage avec La Vaudoise assurance a été conclu, ce qui explique cette nouvelle dénomination. Il en va de même pour le Rolex Learning Center à l'EPFL financé par la célèbre entreprise horlogère. Il arrive ainsi fréquemment que de tels accords impliquent un changement de nom. Depuis l'acceptation du crédit d'études, plusieurs démarches ont été entreprises notamment par le Syndic et SMM ou sont encore en cours auprès d'acteurs économiques présents à Nyon ou d'une fédération suisse, sans succès à ce stade. La Municipalité étudiera tous les dossiers de sponsoring qui pourraient lui parvenir avec une orientation très positive. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'un comité de soutien s'était créé en 2020.

L'obtention du crédit de réalisation sera aussi un signe positif qui permettra de relancer la recherche de fonds.
Afin de disposer d'un bâtiment le plus rapidement possible pour les Nyonnaises et Nyonnais et que son utilisation soit optimale pour les clubs sportifs, elle s'assurera, entre autres conditions, qu'un éventuel soutien ne remette pas en cause le projet, que ce soit en termes de temporalité ou de programme.

Vous nous avez annoncé des recettes de CHF 60K – prévisions établies par rapport aux conditions actuelles des clubs.

Le montant de CHF 60K correspond à la somme minimum estimée à suite du déplacement de certaines activités à Colovray, ceci avec les tarifs actuellement en vigueur. La Municipalité a préféré à ce stade rester sur des éléments factuels et adapter une vision conservative des recettes. A ce propos, voir réponse ci-dessous.

L'objectif d'une phase d'études est aussi de planifier l'utilisation et les charges de l'infrastructure, pourquoi pas les recettes ? Quid de la location des salles ? Quid des vestiaires extérieurs à dispo ? Quid des locations pour des évènements sportifs – avez-vous approché les fédérations ? Pourquoi il n'y a pas d'études plus précises à ce stade ? Avez-vous fait des projections de taux d'occupation ?

Les recettes seront en rapport avec le modèle d'exploitation qui sera développé durant la phase de réalisation du projet. Durant la phase d'études, SMM a engagé d'importantes ressources dans une collaboration étroite avec le SDA tant pour le développement des espaces sportifs que des zones d'exploitation. Parallèlement, les axes du modèle d'exploitation ont été identifiés, un planning d'utilisation général évalué et certaines orientations testées.

<u>Les axes suivants seront pris en compte dans le développement du modèle d'exploitation, avec un accent important mis sur la promotion du site :</u>

Sport inclusif	Possibles subventions cantonales. Programme à développer en partenariat avec les acteurs concernés : handicap, santé, senior (3'600 seniors à Nyon). Des abonnements du type en Mouv'Nyon seront développés. Les cours seront donnés par des moniteurs indépendants.

Sport corporate	17'800 employés à Nyon (24'000 prévu en 2030). Développement d'activités sportives collectives et individuelles le matin, sur la pause de midi et en fin de journée. Collaboration potentielle avec les entraîneurs pro des clubs. (A titre d'exemple : revenu 2022 abonnements piscine entreprises : CHF 43'680.-).
Clubs	Entraînements élite et relève, sport adulte, matchs, compétitions. Développement du sport étude et mise en place d'entraînements en journée pour l'élite et la relève. Potentiel développement de synergies et partage de compétences entre les clubs et mise en place d'un secrétariat central associatif (ASSN).
Manifestations	Gradins de 2'000 spectateurs et zone VIP, buvette, espace foodtruck, 40 week-ends. Matchs, événements sportifs, AG d'entreprises ou autres sous réservation. Potentielle collaboration avec le secteur hôtelier, de la restauration et de l'événementiel. Planification réfléchie et adaptée à la saisonnalité des sports.
Espace rencontre	Salle de conférence et zone VIP : en semaine, mise à disposition du lieu pour l'organisation de meetings de direction ou d'équipes, ateliers de formation, journée au vert, AG, réseautage, conférences de presse. Tarifs différenciés (activité lucrative ou non lucrative, Nyon, Région ou autres provenance).
Zone d'exposition	Zone d'accueil et pas perdus – Volonté de faire vivre l'ensemble du bâtiment en dehors des manifestations. Ces espaces offriront une magnifique opportunité pour mixer sport et culture, mais aussi pour organiser d'autres expositions temporaires sans pour autant utiliser les zones sportives.

Vous trouverez ci-après une projection potentielle de planning hebdomadaire des zones sportives, qui évoluera bien évidemment en fonction du modèle d'exploitation et du développement de chaque secteur.

Légende : **Santé** | **Entreprises** | **Clubs** | **Manifestations**

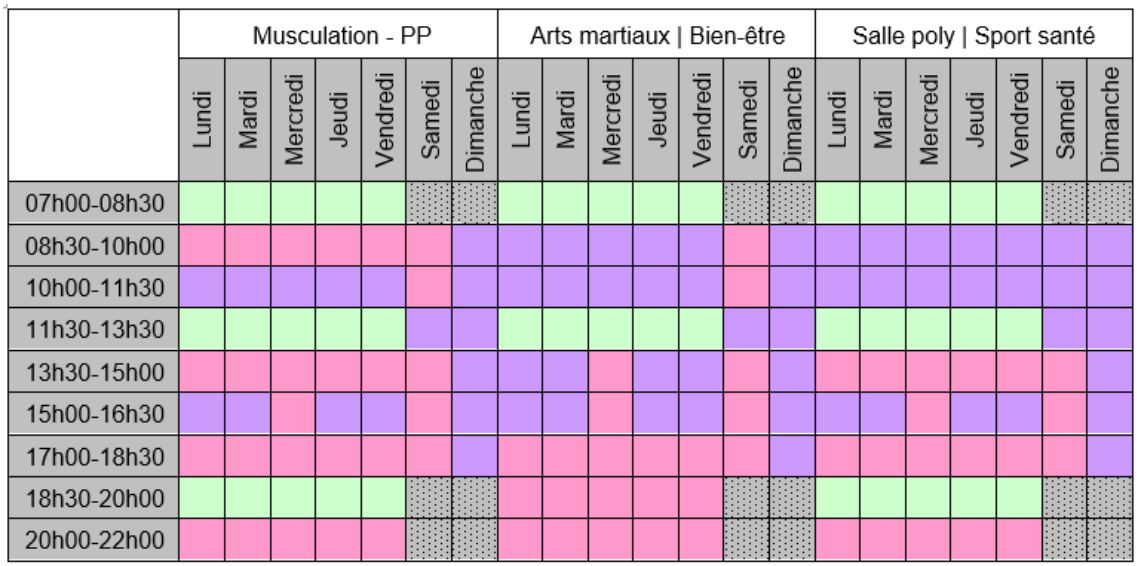

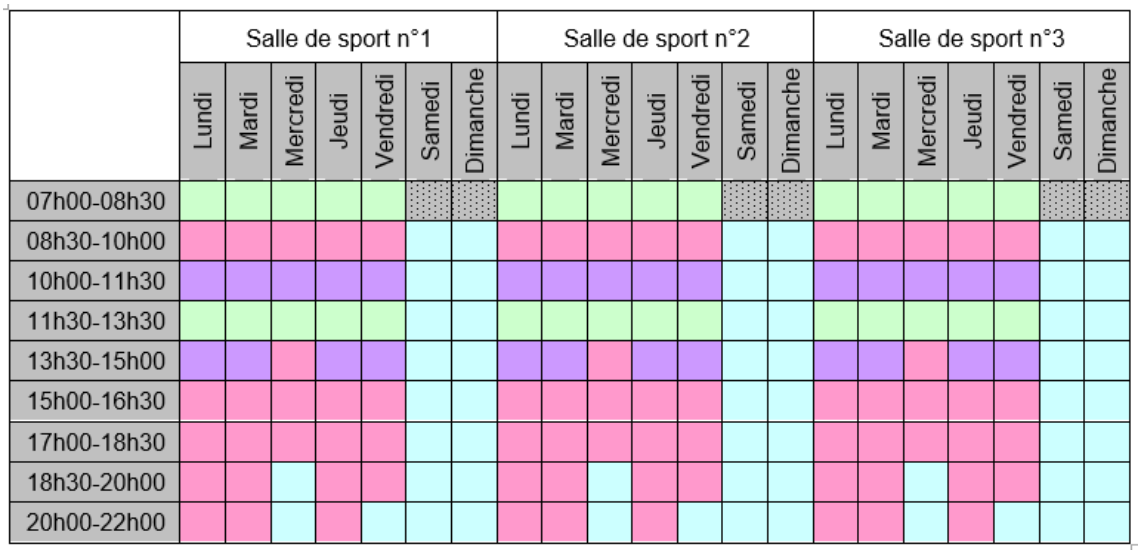

Les différents espaces sportifs ont un potentiel d'accueil de près de 400 heures hebdomadaires (hors week-end). Actuellement, une quinzaine d'associations sportives sont susceptibles d'intégrer le nouveau complexe de Colovray pour un total estimé d'environ 200 heures hebdomadaires soit un taux d'occupation assuré par clubs de 50%, ce qui laisse de belles perspectives pour le développement du sport santé et entreprise. Par ailleurs, une centaine de créneaux sera libérée dans les autres salles et permettra de désengorger les infrastructures sportives et de nouvelles perspectives de développement et d'accueil pour les associations sportives nyonnaises (cf. tableau projection Colovray).
Côté manifestations, outre le fait que nous avons déjà des contacts avec différentes fédérations, la Maison des sports, avec ses 2'000 places en arène, des espaces sportifs généreux et une hauteur de plafond adaptée aux compétitions de haut niveau, sera l'unique infrastructure de ce type, entre Clarens et Genève. Elle suscitera immanquablement l'intérêt des milieux sportifs en recherche de lieu pour l'organisation de championnats internationaux. La Fédération suisse d'échecs a montré un intérêt à organiser un championnat du monde d'échecs qui réunirait 2'000 joueurs du monde entier et la Fédération suisse de tennis de table, une compétition européenne, événements qui pourraient être organisés en partenariat avec les clubs nyonnais de la discipline.
Les six vestiaires côté Jura ont été pensés pour le sport en plein air : football, course à pied, skate ou encore rugby. Ils pourront également être utilisés en cas de compétition majeure dans la halle multisport. Le contrôle d'accès sera notamment informatisé, la forme reste encore à affiner.

En ce qui concerne les charges encore, il a été indiqué lors du rapport de la phase d'études que *« grâce à un gros travail de réorganisation… il a été possible de geler 2.5 EPT qui pourront être attribués à l'entretien de Colovray… »* Est-ce toujours le cas ? Est-ce que ces postes sont ceux qui nous sont demandés ?

Ces postes viennent en supplément des effectifs actuels de SMM. Concernant les 2.5 EPT gelés, ils ont été dégelés tout en gardant en point de mire la construction de la halle multisport de Colovray :

- 1 EPT a été dégelé en 2022 pour un poste d'adjoint technique en infrastructures sportives qui travaille depuis lors en collaboration avec le SDA sur le projet de Colovray et gère les besoins et demandes des clubs en lien avec l'utilisation des salles de sport.

- Il est prévu que cette personne prenne en charge la gestion de la halle multisport à sa mise en exploitation, tout en continuant à collaborer aux prochaines étapes du projet du Parc des sports.
- Avec deux équipes de basket en 1ère division nationale et deux équipes de handball en 3e division nationale, SMM a dû faire face à une charge accrue de travail (préparation et remise en place avant et après matchs, nettoyage des installations, couverture horaire élargie) imposant le dégel de 0.5 EPT qui sera dédié à la Maison des sports lors du déménagement du basket à Colovray.
- Le dernier EPT a été dégelé pour renforcer le pôle manifestations qui fait face à une forte augmentation de charges en lien avec le nombre et le type de manifestations à coordonner sur l'ensemble du territoire nyonnais. Il est prévu que le secteur des manifestations prenne part au développement de l'axe manifestations de la Maison des sports.

Avez-vous, en marge de la négociation avec la Région, lancé une étude sur les provenances des utilisateurs de nos structures ? Avez-vous des chiffres précis ? Si non, pourquoi ? Si oui, quels sont-ils ?

Dans toutes les associations, quelle que soit leur appartenance communale, il est normal d'accueillir des gens provenant de différents lieux. Ceci est d'autant plus vrai pour les villes centres, telles que Nyon, qui disposent d'infrastructures sportives spacieuses et de qualité permettant le développement de nombreuses activités sportives.

Les clubs fonctionnent comme de petites ou moyennes entreprises, avec des offres de cours qui vont susciter l'intérêt, attirant ainsi des membres qui participeront non seulement à la vie du club, mais également à son équilibre financier et au développement des activités.

Citons comme exemple le rapport nyonnais/non-nyonnais des clubs phares de la Ville de Nyon qui participent au rayonnement de la Commune de Nyon depuis de nombreuses années :

- Basketball Club Nyon 40/60
- Nyon Basket Féminin 42/58
- FC Stade Nyonnais 47/53
- Nyon Rugby Club 20/80, le mouvement junior étant développé à Gland et Terre-Sainte.

On recense actuellement 68 associations sportives dont 39 ont fait en 2022 une demande de subvention annuelle à la Ville de Nyon. Dans ce cadre, il a été demandé à chaque association de présenter un état général de son club, ce qui a permis de collecter les informations nécessaires à l'établissement de statistiques. Celles-ci concernent la provenance de 3'400 adultes et 4'708 jeunes :

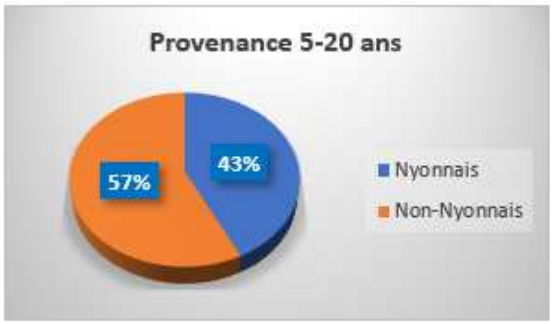

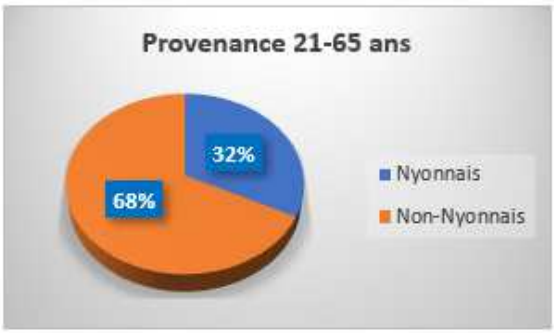

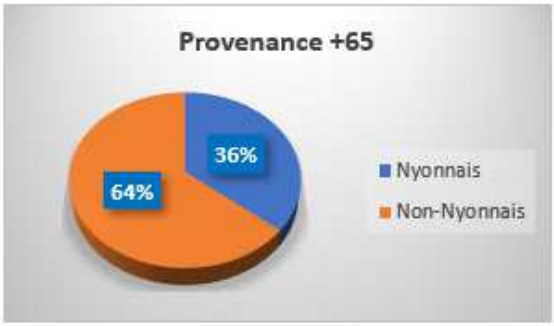

Est-ce qu'une surveillance de nuit est prévue et planifiée dans les charges ?

Comme il a été mentionné dans le préavis, une surveillance de nuit sera mise en place sous forme de ronde et a été prévue dans les frais d'exploitation.
Je ne me souviens plus si la couverture solaire couvre l'ensemble de la toiture… Si non, quelle est la surface non recouverte ?

La solution retenue propose une couverture totale de la toiture par des panneaux photovoltaïques. Cette surface de 3'630 m^2 peut produire 781 MWh/an par an, soit largement plus d'énergie que les besoins propres de l'édifice. La puissance fournie sera mise à profit en créant une communauté de consommateurs composée du Complexe multisport, du centre sportif et de la piscine.

Est-ce que « la flaque » sera remplie tous les matins ? Quelle est exactement sa fonction ?

La flaque est obtenue par une dépression dans le sol qui se remplit et s'assèche selon les heures de la journée ou les saisons. Cet élément dynamique partie intégrante du projet, conçu par l'artiste, participe à la vie de l'œuvre et à la transformation du lieu.
Sur le plan technique, pour créer ce film d'eau, il est prévu de récolter les eaux de pluie et de les contenir dans une citerne. Une pompe permet de gérer le remplissage de la flaque de façon libre en programmant les heures en fonction du jour et de la nuit et des saisons.

Si toute l'eau de la toiture est « redonnée » au terrain, que va-t-il arriver si nous avons des périodes de sécheresse très forte ? En effet, les plantes propices à des milieux humides ne le sont pas pour les milieux secs. Allez-vous puiser l'eau du lac et installer un système d'irrigation pour qu'elles puissent survivre des étés très rigoureux ? Est-ce que cela a été prévu ?

Il y a sans doute confusion dans l'interprétation d'une « noue paysagère ». Le projet d'aménagement paysager ne prévoit pas d'aménagement de « zone humide » au sens d'une zone qui reste humide en été. Le rôle des noues et de la gestion des eaux à ciel ouvert est d'excréter le surplus d'eau avant son arrivée au lac en période d'orage. Elles ont donc un effet hydraulique de bassin tampon.
Concernant la flore qui s'installera spontanément dans les noues, celle-ci sera adaptée à des conditions de milieu contrastées (sec en été et temporairement inondées quelques heures / quelques jours dans l'année). Les plantes de milieu humide permanent ne pourront pas s'y adapter.
Aucune irrigation durable de la végétation n'est prévue. En effet, au vu du manque d'eau global dans la région, la Municipalité a décidé dorénavant de choisir des plantes

adaptées aux milieux secs. Il est donc prévu de choisir les arbres et arbustes adaptés aux nouvelles conditions climatiques à venir, plutôt que d'irriguer. Ces arbres et arbustes seront également adaptés à un surplus d'eau temporaire au niveau de leurs racines lors des orages estivaux.

La question a été évincée en disant que c'était pendant la phase 3 que la question serait vraiment posée, mais nous aurons les contraintes avant la phase 3 donc : quelles sont les places de parc à disposition exactement et où ?

L'étape dite n°3 n'est à ce stade pas planifiée au plan des investissements. Concernant le nombre de places de parc sur le site, il est rappelé que les études préalables prises en compte dans le cadre de la procédure des MEP, puis du développement du projet, ont établi que le nombre actuel de places de parc publiques permet de répondre à la demande liée à la première étape, objet du préavis N°2023-108.
Ci-après, extrait du texte du rapport du collège d'experts des MEP de Colovray chiffre 2.2.3 *: « Après avoir analysé l'offre existante, actuellement 440 places au sud de la RC1 et 136 places au nord, l'application des normes VSS démontre qu'elle est très largement dimensionnée. Par conséquent, les infrastructures actuelles sont suffisantes et permettent de réaliser le complexe multisport sans devoir créer des places de parc supplémentaires. L'offre actuelle est à prendre comme un « stock » qui sera mis à profit au fur et à mesure de la réalisation des programmes sportifs complémentaires à venir. »*
Est-ce que la Municipalité prévoit d'en faire payer le stationnement ?

La question de la tarification du/des parkings devrait normalement avantager les usagers sportifs. Une note municipale consolidera ceci en temps utile.

Quelle est l'entreprise qui a fait l'étude du nouveau skatepark pour CHF 35K ? Que fait-on de l'ancien ? Est-il réutilisé ? Est-ce que ce prestataire n'aurait pas une idée de qui pourrait le sponsoriser et aider par là même à réaliser le vœu voté par le Conseil (dont moi-même en 2020) ?

Le choix du bureau d'études s'est porté sur Vertical SA du fait des références et de la grande expérience de la société. Il est également précisé que le concept du skatepark a été développé en très étroite collaboration avec les utilisateurs du skatepark existant qui ont activement collaboré à la solution retenue.

L'actuel skatepark sera démonté et les structures pourront être réutilisées dans le cadre d'événements ponctuels ou d'aménagements temporaires dans d'autres quartiers de la Ville de Nyon. Le skatepark fait partie intégrante du projet et n'a pas été traité de manière spécifique quant au sponsoring.

Le gros problème dans la réalisation de cette salle reste le coût de la salle et surtout son financement qui ne doit pas être quasi exclusivement aux frais du contribuable nyonnais. Cette question avait déjà été soulevée lors des commissions pour le préavis d'études et la question semble n'avoir guère avancé. Hormis la subvention du fonds de sports qui semble être attendue à la baisse à CHF 3 mio au lieu des CHF 6 mio, on reste dans le flou par rapport à des financements aussi bien au niveau de la région qu'au niveau des subsides sans oublier le sponsoring.

L'initiative sur le financement du sport du Canton de Vaud est passée et doit être soumise prochainement au vote du peuple. Cette infrastructure pourrait aisément rentrer dans les objets à financer par ce futur fonds s'il est voté. Si nous lançons

ce projet maintenant pourrons-nous (Nyon) encore profiter de ce futur fonds ou aurions-nous intérêt d'attendre la création de ce fonds prochainement pour que ce projet soit financé par ce fonds ?

Le Conseil d'Etat travaille actuellement sur l'étude d'un contre-projet qui sera présentée au Grand Conseil fin 2024 et traitée dans le courant du 1er semestre 2025. La votation populaire est planifiée pour fin 2025. Stopper le projet à ce stade dans l'attente de cette votation aurait un impact extrêmement négatif pour les associations sportives nyonnaises et le sport élite nyonnais en manque d'infrastructure.

Lors des commissions traitant de la rénovation du Rocher, la Municipalité nous a informés que si une infrastructure sportive convenait à une pratique compétitive de sport, que la Ville pouvait espérer toucher une subvention de cette fédération suisse lors de la construction ou rénovation permettant la pratique de ce sport. Dans le projet de Colovray le flou reste total. En relisant le PV du Conseil communal de décembre 2020, on peut lire ; « Il faut savoir que cette réalisation permettant de recevoir des manifestations sportives de haut niveau, est une chose rare en Suisse, et particulièrement en Suisse romande. Lors du vernissage, certaines fédérations ont déjà marqué leur intérêt pour utiliser cette infrastructure et leur volonté de participer au financement. » Comment se fait-il qu'aucun chiffre ne soit disponible à ce jour pour ces « volontés de participer au financement » ? Ne serait-ce pas judicieux de clarifier le financement avec ces fédérations avant d'engager la construction ? Qu'en est-il du CISIN ?

La CISIN (Conception des installations sportives d'importance nationale) a pour but d'encourager la création et l'extension d'installations sportives d'importance nationale, or le Complexe multisport a pour première vocation d'accueillir le sport nyonnais et régional. Le projet de Colovray ne rentre donc pas dans les critères de subventionnement de la CISIN.

En 2019, le Président de Swiss Basket, séduit par le projet du Complexe multisport, avait effectivement évoqué une potentielle aide de la CISIN, partant du principe que cette salle soit un magnifique outil pour le développement du basket, sans pour autant avoir le projet d'y développer un centre de formation nationale, condition sine qua non pour bénéficier d'une subvention CISIN.

Swiss Basket dispose déjà d'un centre d'entraînement élite à Fribourg et a ouvert un centre de formation à Lausanne qui bénéficie des structures sport-études cantonales déjà mises en place pour d'autres disciplines, dont le football et le hockey. Le Centre de formation National du Basketball Suisse (CNBS) a ouvert ses portes en septembre 2021.

En 2020, on disait le DISREN et la Région montrant sa volonté d'aller de l'avant. Depuis, selon les réponses de la Municipalité, la Région dont Nyon est un gros contributeur fait la sourde oreille à Nyon. Dire qu'on verra une partie importante du financement de la salle dont la contribution de la Région à la fin des travaux est plus que stupéfiante lorsque l'on sait que d'autres projets impliquant d'autres communes et la Région ont un chiffrage précis des contributions des différents organes et ce déjà lors de l'étude. Comment est-ce possible que ces mêmes principes ne s'appliquent pas à ce projet ?

La Région de Nyon a annoncé lors du Conseil intercommunal du 5 octobre le dépôt d'un préavis N°2023/32/DISREN Complexe multisport Colovray pour un montant de CHF 1.5 million pour soutenir ce projet.

La Région de Nyon est également partenaire dans le cadre d'une demande (LADE) de subvention au Service de la promotion de l'économie et de l'innovation qui sera déposée courant octobre.

Qu'en est-il du comité spontané qui avait été créé en 2020 et dont on espérait qu'il pourrait aussi être actif dans la recherche de sponsors ? Composés de nombreux représentants de clubs habitant pour la plupart des communes autre que Nyon, ils nous ont fait un lobbying intense pour qu'on approuve l'étude de ce projet. Où en sont les discussions entre la Ville et ce groupe pour aider à financer ce projet si cher à leurs vœux ?

Issu du monde sportif et associatif et avec une excellente connaissance du milieu, l'objectif premier des membres du comité de soutien a été de relayer les besoins des différentes communautés sportives et la qualité du projet de Colovray. Tous ont vu les opportunités qu'offrirait un tel centre pour le développement du sport nyonnais au sens large, raison pour laquelle ils ont constitué un comité de soutien.

En décembre de 2020, on nous disait « Des contacts ont été établis avec des autorités, des entreprises ou des fédérations sportives susceptibles d'apporter un soutien. La phase d'études est justement là pour permettre de finaliser le mode de financement afin de pouvoir présenter, lors de la future demande du crédit de réalisation, le plan de financement et les coûts d'exploitation. » A ce jour, nous avons qu'une estimation des coûts d'exploitation, mais rien ne semble avoir bougé quant à la question des financements. Quand pourrons-nous les avoir et ne ferait-il pas sens de clarifier ce point avant de lancer un projet aussi cher ? *(cf. pages 1 à 3 & question 2 du présent document)*

Comme déjà expliqué, toute demande de subvention ne peut être effectuée une fois seulement le projet à bout touchant et la preuve de décision imminente de l'engagement à réaliser le projet. (exemple : dépôt de préavis au CC).
Que ce soit le Fonds du sport, le Service d'éducation physique et des sports ou encore la Région de Nyon, tous s'accordent sur l'importance du projet de Colovray avec son approche novatrice et ont la volonté de soutenir sa réalisation. Il n'en demeure pas moins que chaque entité doit répondre aux bases légales en vigueur, prendre en compte l'ensemble des demandes en cours et respecter le budget à disposition. Actuellement, le soutien du Canton à la construction d'une infrastructure ne peut pas dépasser 10% du montant de construction.

- Le Fonds du sport a déjà confirmé par courrier une subvention de CHF 1.2 million pour la construction du bâtiment. Ce montant correspond au montant plafond que peut attribuer le Fonds du sport pour ce type de construction. En fin de chantier, le Fonds du sport participera en sus à l'achat du matériel sportif avec une participation allant de 10 à 30% selon le type de matériel.
- S'ajoutera à ce soutien une subvention du Service de l'éducation physique et du sport, ainsi qu'un montant exceptionnel attribué par le Conseil d'Etat au vu de l'importance du projet. Le Conseil d'Etat statuera sur le montant en décembre prochain.
- La Région de Nyon a annoncé le 5 octobre dernier, lors de son Conseil intercommunal, le dépôt d'un préavis N°2023/32/DISREN Complexe multisport Colovray pour un montant de CHF 1.5 million.
- Enfin, la Commune de Nyon, soutenue par la Région de Nyon, déposera courant octobre une demande de subvention au Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI). Les conditions d'octroi ont été en effet revues et offrent

dès lors de nouvelles perspectives de subvention pour la halle multisport de Colovray.

Quelles sont les subventions que nous pouvons espérer au niveau cantonal et fédéral pour la centrale de panneaux solaires ? Possibilité d'obtenir des prêts à taux très favorable pour cette partie du projet ?

Afin de promouvoir la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, la Confédération a mis en place un instrument de rétribution unique (RU) pour les installations solaires. Le projet a d'ores et déjà été inscrit sur cette liste. Cette subvention unique (des prêts à taux favorables ne sont pas proposés pour ce type installation) est estimée à environ CHF 200'000.-, en fonction des données de base de l'installation.
De plus, une demande a été adressée auprès du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) dans le but de bénéficier du programme de subvention de CHF 1,5 million financé par le crédit-cadre adopté récemment par le Grand Conseil pour atteindre les objectifs du plan climat vaudois en encourageant l'utilisation de bois local dans les nouvelles constructions. Un montant de CHF 98'000.- est d'ores et déjà réservé pour le Complexe, suite aux démarches entreprises.

Le budget prévu pour les achats d'équipement était selon un conseiller membre de la Cofin de CHF 11.5 mio et selon les réponses de la Municipalité il est désormais plus que CHF 2.5 mio. Où sont passés les CHF 9 mio ?

Le Fonds du sport soutient l'acquisition de matériel sportif permettant la promotion, l'apprentissage et la sécurité d'activités particulières. Le taux varie selon la nature et l'importance des acquisitions, ainsi que des crédits à disposition.

Des participations financières, dont le taux varie selon la nature et l'importance des installations ainsi que des crédits à disposition, sont accordées aux clubs, associations et communes pour l'aménagement de terrains, locaux, salles pour la pratique des diverses disciplines sportives. Toutes constructions et aménagements qui relèvent d'une obligation légale, comme la construction de salles de gymnastique à vocation scolaire, par exemple, ne peuvent pas être soutenus (cf. https://ffsv.ch/terrains-et-locaux-de-sport/).

Les coûts en lien avec les locaux et espaces sportifs pris en compte pour la demande de subventionnement auprès de la Fondation du fonds du sport vaudois correspondent aux montants suivants :

Récapitulatif concernant les espaces et locaux

CFC 2 Sport - Bâtiment sportif	CHF	17'955'911
CFC 3 Sport - Equipements d'exploitation	CHF	2'066'000
CFC 4 Skatepark	CHF	650'000
Coût estimé des locaux sportifs du crédit de réalisation	**CHF**	**20'671'911**

En 2020, l'idée de vendre des actions que la Ville détient dans Romande Energie avait été évoqué par la Municipalité. Cela aurait à l'époque rapporté plus de CHF 6 mio. Qu'en est-il devenu de cette idée ?

Dans le rapport de minorité relatif au préavis N°2020/192 portant sur le crédit d'études du Complexe de Colovray, la Commission demandait à la Municipalité s'il était possible d'aliéner un actif de la Commune pour financer la construction du Complexe. A cette

question, la Municipalité avait répondu par l'affirmative et citait l'exemple du préavis N°2008/60 portant sur la vente des actions de Romande Energie (R.E.).
Dans ce préavis déposé il y a 15 ans, la Municipalité proposait à son délibérant de vendre les actions de Romande Energie aux meilleures conditions possibles. Toutefois, le Conseil communal a amendé la décision en définissant un prix de vente minimal fixé à CHF 2'100.- par action. Compte tenu de ce prix plancher, il n'a pas été possible de vendre les actions, car aucun acheteur ne s'est manifesté.
Sur un total de 5'680 actions R.E au bilan, 800 actions reviennent aux Services industriels et 1'000 sont liées au fonds Lina Gétaz Delafléchère aujourd'hui intégré dans le fonds Jeunesse. Ces dernières années, ces titres ont rapporté un revenu annuel d'environ 3%. Les dividendes appartenant aux SI et au Fonds Jeunesse sont attribués aux réserves.
Il convient de préciser que la vente de ces actions est réglementée par une convention qui prévoit un droit de préemption pour les autres Communes membres, l'Etat de Vaud et la Banque cantonale vaudoise. Ces limitations ont pour but de maintenir l'entreprise électrique dans le giron des collectivités publiques. En outre, la Convention dispose que le cessionnaire s'engage à offrir les titres à leur valeur réelle, laquelle correspond au cours moyen du titre sur les douze mois précédant la date de l'offre. En juin 2023, l'entreprise a procédé à une division du nominal (split) par 25, de manière à rendre les titres plus liquides et accessibles. En prenant un cours moyen de CHF 51.6 par action, soit CHF 1'290.- selon l'ancien cours, la vente de 4'680 actions (sans le Fonds Jeunesse) rapporterait à la Ville un montant de CHF 6 millions.
Vu l'évolution du cours, la Municipalité estime que le moment n'est pas opportun pour réaliser la vente des actions R.E.

Cette étape est la principale des 3 phases en tout. Quelle est l'estimation financière du budget pour les deux prochaines phases concernant les alentours de la salle et la finalisation du projet Colovray dans son ensemble ?

Les études de chiffrage sont en cours. Il est prévu d'obtenir une estimation des coûts à +/- 25% de la deuxième étape d'extension des terrains de jeux (football …) et de la place des fêtes au début de l'année 2024.

Nyon, le 27 octobre 2023